

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 16 JANVIER 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers François Potvin et Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Robin Tremblay.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Isabelle Beurivage.

---

2023-1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

2023-2

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté en retirant le point 15 (Nominations au poste de préposée au restaurant du Centre sportif) qui sera reporté à une séance ultérieure et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12-12-2022, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de décembre 2022
8. Adoption de la liste des dépenses incompressibles
9. Adoption du règlement 589-2022 sur le traitement des élus (avec modification)
10. Adoption finale du règlement 588-2022 modifiant le règlement de zonage 424-2011
11. Avis de motion - Règlement 591-2023 de modification du zonage 424-2011
12. Adoption du projet de règlement 591-2023 de modification du zonage 424-2011
13. Renouvellement d'entente avec le Refuge animal
14. Mandat de signature - Demande d'utilisation du territoire public au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- ~~15. Nominations au poste de préposé(e) au restaurant du Centre sportif~~
16. Correspondance
17. Rapport des élus
18. Questions du public
19. Varia
20. Prochaine assemblée publique le 13 février 2023
21. Levée de l'assemblée

---

2023-3

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-4

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12-12-2022, AVEC  
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2022, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-5

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi

---

2023-6

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Aucune demande

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-7

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
DÉCEMBRE 2022 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de décembre 2022 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de décembre 2022 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2022, pour un montant de 476 882.19 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 12-2022

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-8

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES  
INCOMPRESSIBLES :

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise les dépenses incompressibles listées ci-dessous:

Allocation de dépenses des élus	39 692 \$
Rémunération	
Élus	79 924 \$
Administration	345 758 \$
Brigadiers scolaires	28 512 \$
Travaux publics	454 059 \$
Loisirs, sports et culture	730 945 \$
Cotisations employeurs	359 427 \$
Assurances	101 679 \$
Quote-part	
MRC	671 200 \$
Régie GEANT	733 538 \$
Carburant, huile à chauffage et propane	83 000 \$
Communication (télévision, téléphone, Internet)	37 800 \$
Conciergerie	23 870 \$
Contrats service et logiciels informatique	72 318 \$
Contribution hockey mineur et patinage artistique	55 000 \$
Cotisations et abonnements	11 875 \$
Déneigement	434 700 \$
Déplacements du personnel	14 977 \$
Électricité	244 400 \$
Entretien extincteurs et système d'alarme	3 150 \$
Évaluation	70 551 \$
Fourrière	18 206 \$
Frais bancaire	18 880 \$
Frais de poste	9 350 \$
Honoraires CAO (emprunts)	35 000 \$
Honoraire vérification comptable	33 605 \$
Immatriculation	10 675 \$
Participation OMH	38 531 \$
Passage à niveau	20 000 \$
Réseau Biblio	13 723 \$
Service de la dette	214 141 \$
Sûreté du Québec	222 388 \$
<b>Total</b>	<b>5 230 874 \$</b>

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER  
NUMÉRO 00-2023

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-9

ADOPTION DU RÈGLEMENT 589-2022 SUR LE  
TRAITEMENT DES ÉLUS (AVEC  
MODIFICATION) :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, ainsi que le dépôt du projet;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que suite au dépôt du projet, une modification a été apportée quant à la répartition entre la rémunération de base et l'allocation de dépense, afin d'être conforme à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, conservant toutefois le total au même montant;

CONSIDÉRANT que l'avis public préalable à l'adoption dudit règlement a été publié conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 589-2022 Traitement des élus.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-10

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 588-2022  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-  
2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 7 novembre 2022, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 588-2022, modifiant le règlement de zonage 424-2011, afin d'autoriser les usages de la classe d'usages "Sd: Service communautaire local" dans la zone C03.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 591-2023 DE  
MODIFICATION DU ZONAGE 424-2011 :

Monsieur le conseiller François Potvin, donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement 591-2023 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre un centre de recherche en agriculture sur le bleuets dans la zone AF85.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-12

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 591-  
2023 DE MODIFICATION DU ZONAGE 424-  
2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 591-2023 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre un centre de recherche en agriculture sur le bleuet dans la zone AF85.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-13

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LE  
REFUGE ANIMAL :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte de renouveler l'entente d'opération de la fourrière municipale avec "Le Refuge animal inc.", du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, au coût total de 17 341.47 \$ plus taxes.
- b) Que monsieur Jean Morency et Robin Tremblay, respectivement maire et directeur général et greffier par intérim de la Ville de Normandin, soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires à cette fin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-14

MANDAT DE SIGNATURE - DEMANDE  
D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AU  
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES  
NATURELLES :

CONSIDÉRANT la modification du tracé du sentier de motoneige dans le secteur de la Chute à l'Ours;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que Monsieur Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture, soit mandaté à signer la demande d'utilisation du territoire public au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour et au nom de la Ville de Normandin, afin d'obtenir l'autorisation d'aménagement et d'exploitation d'une petite section d'un sentier de motoneige dans le secteur du Site touristique Chute à l'Ours.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2023-15

CORRESPONDANCE :

Aucune

---

2023-16

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-17

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

2023-18

VARIA :

Aucun

---

2023-19

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13  
FÉVRIER 2023 :

---

2023-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 35.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Jean Morency, maire

\_\_\_\_\_  
Robin Tremblay, directeur des finances  
Directeur général et greffier par intérim